



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CABINET
Bureau de la sécurité
Section ordre public**

COMPTE-RENDU

**de la Sous-Commission Départementale
pour la Sécurité Publique**

ETABLISSEMENT : Plateforme logistique

COMMUNE : PETIT-COURONNE

ADRESSE : Site de l'ancienne raffinerie Pétroplus

Le jeudi 18 juin 2020, la sous-commission pour la Sécurité publique a procédé à l'examen du dossier de l'établissement ci-dessus mentionné suite à étude du mois de mars 2020.

La reconversion de l'ancienne raffinerie Pétroplus de Petit-Couronne, menée par l'entreprise VALGO (maîtrise d'ouvrage GAZELEY), prévoit l'aménagement d'un parc d'activités à dominante de logistique sur une superficie d'environ 52 ha.

La parcelle où sera implanté un bâtiment logistique, qui bénéficie d'une position stratégique en bord de Seine, se situe à proximité de grandes infrastructures routières : nationale 338 la reliant à Rouen et l'A13 la reliant à Paris donc au cœur de l'axe commercial Le Havre - Paris.

Le Bac du Val-de-la-Haye (Nord-Ouest du projet) assure la liaison Petit-Couronne et Val-de-la-Haye (interdit aux véhicules de plus de 3,3 tonnes et de plus de 3 m de haut ainsi qu'aux transports dangereux).

La rue Aristide Briand (D3) constitue également une artère structurante de la zone, longeant le site à l'Est qui relie les communes de Petit-Couronne et Grand-Couronne.

Le projet d'aménagement porte une forte dimension paysagère (notamment végétalisation des abords de la rue nouvelle n°3, traitement paysager à l'intérieur des lots), pour restaurer les liens entre les éléments naturels proches (forêt de la Londe - Rouvray).

La reconversion du site permettra une restructuration des entrées de ville, notamment celle de Petit-Couronne et offrira une véritable vitrine depuis la RD3.

Le bâtiment sera bâti sur une parcelle de 165 985 m² avec une superficie de 160 397 m² et sera composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages.

Le site sera exploité 24H/24 et 7j/7, avec des flux en permanence mais pas de trafic de camions le dimanche.

L'accessibilité au site -

La chaussée de la rue Aristide Briand (D3 - Est) dispose de deux voies dans chaque sens de circulation, ainsi qu'une piste cyclable de chaque côté, peu confortable. Une autre piste cyclable provenant du BAC, longe le site au Nord, sur le boulevard Cordonnier et n'est pas sécurisée, est inconfortable et mal entretenue.

La rue Sonapa au Sud du site, sera requalifiée (aujourd'hui pavée, très routière, avec stationnements anarchiques de poids lourds).

Deux lignes de bus desservent actuellement les environs du site. Les distances sont longues et le confort des piétons est limité.

Les poids-lourds (PL) accéderont par une entrée au Sud du site : arrivées programmées (éviter les risques de stationnement anarchique ou d'arrêt en double file de PL), poste de pré-contrôle (avec aire de retournement, en cas d'obligation de ressortir du site), second poste de contrôle (pesée) puis placés en zone d'attente.

Pour sortir les camions franchiront un poste de contrôle (boucle de détection au sol) et sortiront par la même porte (sauf périodes exceptionnelles par un accès secondaire).

Les véhicules légers (VL) et les deux-roues accéderont par le Nord de la parcelle entre les deux bâtiments (sans contrôle d'accès). La sortie des VL se fera par une route différente, les deux-roues par le même accès que pour l'entrée.

Les accès permettent de se rendre aux zones de stationnement. L'accès au parc de stationnement est sous contrôle d'accès.

Les véhicules de secours accéderont au site par la rue Sonopa. Un second accès sera réalisé depuis le parking des navettes (D3) (portail clos et verrouillable pour les véhicules de secours).

Le stationnement PL de 62 places s'établira en grande partie à l'intérieur de la parcelle face aux docks. 27 places seront créées par la suite, près de la l'accès rue nouvelle n° 3.

Le long de la rue Sonopa (Sud) 13 places de parking pour les PL seront créées, 6 existant actuellement de l'autre côté de la rue.

Un vaste parking pouvant accueillir 615 véhicules dont 29 pour les personnes à mobilité réduite (PMR), 90 places pour vélos et 45 places pour les deux-roues motorisés, est prévu.

Le parc de stationnement sera accessible par le cours 1, voie accessible depuis la rue n° 3. Des navettes accéderont au site par la rue n° 3 et disposeront de 3 arrêts et de 2 abris.

Des caméras de vidéoprotection seront installées pour éviter tous vols à la roulotte ou dégradations. Les images seront renvoyées au PC sécurité.

La circulation

En raison de l'arrivée de nouveaux acteurs économiques sur l'ancien site Pétroplus, le trafic routier va augmenter de manière conséquente.

L'aménagement devra être revu, notamment en créant des trottoirs assez larges, un éclairage suffisant et une signalisation étudiée mise en place. Des dispositifs devront permettre aux PL de tourner ou faire demi-tour pour ne pas congestionner le trafic à proximité du site.

Afin de fluidifier le trafic, plusieurs pistes sont envisagées : installation de feux tricolores au carrefour rue Aristide Briand / rue Sonopa, création d'un carrefour giratoire à 5 branches, incluant des accès et sorties vers la nouvelle rue n° 3 et un autre à 4 branches qui ne permettrait pas l'accès au giratoire depuis la rue n° 3.

L'axe majeur du quartier est la rue Aristide Briand qui accueille une moyenne de 9 000 véhicules par jour. Le boulevard Maritime est l'axe principal pour les PL (interdits en entre-ville Petit-Couronne).

Parallèle à la rue Aristide Briand, la rue n° 3 nouvellement créée sera un second axe permettant d'accéder au site et aux parcelles voisines.

Le contrôle des accès et vidéoprotection -

Le site encore classé SEVESO pendant le démantèlement de l'ancienne raffinerie, est fermé et sécurisé par des agents de sécurité. La parcelle constitue une enclave fermée, totalement close sur l'ensemble du périmètre du site. Les accès sont contrôlés et sécurisés avec une présence humaine.

Le poste d'accueil est contrôlé par une barrière levante et une vidéosurveillance. Ces mesures de sûreté seront allégées avec le déclassement du site.

Le bâtiment logistique sera accessible par un portail contrôlé et l'entrepôt par un contrôle d'accès.

Les chauffeurs de PL disposeront d'un lounge (Sud - Est bâtiment) et n'auront pas accès à l'intérieur de l'entrepôt.

L'ouverture des docks sera verrouillée tant que les camions ne seront pas à quai (vidéoprotection présente).

Les accès au site, au parking VL, au bâtiment et à l'entrepôt seront vidéoprotégés.

Une alarme anti-intrusion volumétrique, avec contact sur les portes, sera mise en place dans le bâtiment.

Un dispositif de double sonorisation différenciée équipera le bâtiment afin d'indiquer le confinement ou l'évacuation du site.

Le chantier -

Des mesures devront être prises afin notamment d'éviter des dépôts sauvages de déchets et d'encombrants, des risques d'intrusions et de dégradations (éclairage suffisant, déclenché par détecteurs de présence), de garantir la fermeture du chantier, de permettre une identification des équipes, ouvriers et visiteurs (port du badge obligatoire, nominatif pour les ouvriers).

Avis de la sous-commission départementale de sécurité publique :

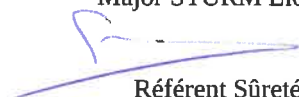
AVIS FAVORABLE

Un tableau de préconisations supplémentaires émis par le référent sûreté de la Direction départementale de la sécurité publique est joint à cet avis.

Préconisations supplémentaires à joindre à l'avis émis pour l'ESSP rédigée le 25/07/2019
pour le compte de la Sté GAZELEY pour le projet de construction d'une plate-forme logistique
sur le site de l'ancienne raffinerie de Petit Couronne

Risque de rassemblements et /ou manifestations	Veiller à maintenir le portail de l'accès secondaire en état de fonctionnement pour qu'il soit opérationnel si nécessaire
Risque de vol à la roulotte sur les parkings du projets	Veiller à installer de la vidéoprotection, avoir un éclairage suffisant et un filtrage avec badge permettant l'accès en véhicule sur le parking.
Vidéoprotection	Fournir les plans des lieux d'implantation des caméras de vidéoprotection. S'assurer que le matériel utilisé permettent l'identification des personnes et non la seule supervision du flux des poids lourds. Le dispositif pourrait utilement être installé pour visionner les abords immédiats de la clôture périphérique.
Vitrages – Blocs portes...	Pour l'ensemble des dispositifs de sécurité il faut utiliser des produits qui répondent aux normes de résistance de niveau 3.
Aménagements Urbains et paysagers du site.	Pour les aménagements urbains prévoir de les fixer solidement au sol pour éviter qu'ils ne servent en cas de mouvements sociaux par exemple. Pour les espaces végétalisés, il faudra veiller à les entretenir régulièrement pour éviter d'offrir des caches à d'éventuels malveillants.
Risques industriels et sanitaires	Former et informer les salariés présents sur le site des risques industriels et sanitaires encourus, vu la situation du site.
Mesures à l'intention des futurs preneurs des lots	Préciser dans le cahier des charges du futur preneur, certaines obligations comme le fait de présenter aux forces de sécurité compétente leur dispositif de sûreté. Ainsi pourront être évoqué avec eux, les fonctionnements de plusieurs points tels que le fonctionnement de la cantine, de l'accès qui ne doit servir qu'en période exceptionnelle, la procédure d'entrée et sortie des fournisseurs et visiteurs, vérifications des systèmes de détection installés sur les accès extérieurs et sur les issues de secours, organisation de l'accueil des PL (horaires et gestion des zones de stockage des PL pouvant arriver avant l'ouverture de l'entreprise) ..., mais également de l'accessibilité des services de secours sur le site en cas de besoin. Y préciser également cette obligation pour eux de former et d'informer leurs futurs salariés des risques industriels et sanitaires du secteur.

Major STURM Lionel









Référént Sûreté
DDSP 76 – Etat Major

Plateforme logistique

Parc d'activités - PETIT-COURONNE

Les membres de la sous-commission pour la sécurité publique ont émis les avis suivants :

MEMBRES	AVIS (Favorable ou Défavorable motivé)
La Présidente : Mme Elodie LECAPLAIN-SHARMA Directrice de cabinet adjointe Signature : 	Avis favorable sans tenir compte de la lettre de recommanda- tion de la DDSP.
M. le Maire de Petit-Couronne : M. Joël BIGOT Signature : 	Avis favorable
M. le DDSP représenté par : M. Lionel STURM Signature : 	Avis favorable avec une liste de recommandations jointes au présent.
M. le CRGN, CGDD représenté par : M. Stéphane HOUBREQUE Signature : 	Avis favorable.
M. le DDTM, représenté par : M. Guillaume BIARD Signature : 	Avis favorable au regard d'une prise en compte des recommandations de la DDSP sur les thématiques bruns plots et risques industriels.
M. le DSDIS, représenté par : M. Sylvère PERROT Signature : 	Avis favorable
Personne qualifiée : M. Rémi de Nijs Rouen Normandie Aménagement Signature :	Absent.

Rouen, le 10/03/2020.

La Présidente de Séance,

L'Adjointe au Directeur de Cabinet
Directrice des Sécurités


Elodie LECAPLAIN-SHARMA